Mars 2008





Food and Agriculture Organization of the United Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Troisième session

Rome, 7 – 11 avril 2008

Convention dans les versions linguistiques faisant foi

Point 13.2.3 de l'ordre du jour provisoire

- 1. À sa septième session, en 2005, la CIMP «a demandé au Secrétariat de coordonner, avec le Groupe de travail sur le glossaire et le Comité des normes, un processus de préparation, pour la première session de la CMP, d'une proposition relative aux ajustements à apporter aux traductions, dans les différentes versions linguistiques faisant foi de la Convention, afin de garantir leur concordance». En 2006, la CMP, à sa première session, «a demandé au Directeur général de la FAO d'entamer le processus d'examen des versions linguistiques de la Convention faisant foi, par les services de traduction compétents, en tenant compte des recommandations des membres du Groupe de travail sur le glossaire concernant les définitions figurant à l'article 2, des informations fournies par les autorités chinoises, des éclaircissements apportés pour certains termes et définitions en espagnol et des autres informations générales pertinentes sur la terminologie de la Convention» et «a pris note du processus qui serait suivi conformément à l'article 79 de la Convention de Vienne sur le droit des traités…».
- 2. Les autorités chinoises ont fourni un texte chinois de la CIPV, qui après examen par le groupe de la Traduction chinoise de la FAO (KCCM), leur a été retourné. Les autorités chinoises et le groupe de la traduction chinoise de la FAO (KCCM) ont conclu que le texte chinois ci-joint était conforme aux autres textes de la CIPV.
- 3. En ce qui concerne les versions arabe, espagnole et française, les textes ont été examinés afin que l'on établisse l'éventuelle nécessité de certaines modifications. Une analyse des conclusions sera effectuée et le processus défini par la CMP à sa première session en 2006 à cet effet sera mené à bien aussitôt que possible.
- 4. La CMP est invitée:
 - 1. à noter que le texte ci-joint constitue la version chinoise de la CIPV.
 - 2. *à noter* que l'analyse des conclusions pour les autres langues sera effectuée après la troisième session de la CMP.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

"-----"—------"______ **"**______ "-----"------"________ "_____

"===="—===============================
"
"aaaaa"—aaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaa
"
"
"aaa"—aaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaa
"=====================================
"
"
(a) aaaaaaaaaaa (aaaaaaaaaaaaaaaaa) aaaaaaaa

CPM 2008/28 5

(a) ====================================
(a) aanaaa (a) aanaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaa
(\square) DDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD

CPM 2008/28 7

aa) aaaaaaaaaaaaaaa

(a) annoncontrator de la contrator de la contr

CPM 2008/28 9